

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017

## ORDRE DU JOUR :

### 1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2017

### 2- Plantation haies : informations (D)

Présentation du projet de plantation de haies sur la commune et du plan de financement.  
Approbation et Délibération.

### 3- Approbation révision PLU (D)

Pour rappel, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Egliseneuve-près-Billom a été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2012.

Les objectifs de la commune ainsi que les grandes orientations du futur PLU ont fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 25 janvier 2016 et d'une présentation en réunion publique le 9 novembre 2016. Le projet de PLU a été présenté et arrêté en conseil communautaire le 12/12/2016.

L'enquête publique s'est déroulée entre le 22/08 et le 22/09/2017.

Le projet a été ajusté suite aux avis des Personnes Publiques Associées et aux conclusions du commissaire-enquêteur.

Délibération (de principe) pour approuver le projet. C'est la ComCom, compétente pour les documents d'urbanisme, qui délibérera officiellement lundi 11/12/2017.

### 4- DETR 2018 : rénovation du Centre Culturel Salle Jacques Brun (D)

Proposition de rénover le centre culturel Jacques Brun :

- Isolation toit avec l'opération Cocon63
- Sol
- Cuisine
- Stores
- Chauffage

L'estimation des dépenses s'élève à 120 000 euros HT.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux de rénovation	120 000 €	Subvention Conseil Départemental FIC 2018 (28,5%)	34 200 €
		Subvention DETR - (30%)	36 000 €
		Autofinancement commune (45%)	49 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>

Délibération : approbation dépôt dossiers subventions

#### 5- Aménagement traversée de bourg : informations

Réunion de présentation du projet par le Conseil Départemental, maître d'ouvrage le 5 décembre en mairie.

Le coût de la participation forfaitaire de la commune serait de 112 000 euros.

#### 6- Lotissement Champlong : informations

#### 7- Chantier nouvelle mairie : point sur l'avancement des travaux

#### 8- Décisions Modificatives

##### Budget principal : DM N°2 (D)

Suite au congé de Juliette et son remplacement par Catherine, il faut augmenter les charges de personnel de 5 000 euros. Ceux-ci sont pris sur le chapitre 11 (dépenses à caractère général), en voirie.

CREDITS A OUVRIR					Montant	
Sens Section		Chap	Art.	Op		
D	F	012	6413		Personnel non titulaire	6 000 €
<b>Total</b>						<b>6 000 €</b>
CREDITS A REDUIRE						
Sens Section		Chap	Art.	Op		
D	F	011	615231		Voiries	- 6 000 €
<b>Total</b>						<b>- 6 000 €</b>

##### Budget assainissement : DM N°1 (D)

L'entretien de la station d'épuration du Mas relève du fonctionnement. Il y a lieu de diminuer des dépenses d'investissement pour financer ces dépenses.

COMPTES DEPENSES					Montant	
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	10001	Immobilisations en cours	- 10 000 €
D	F	011	61523		Entretien réseaux	10 000 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	- 10 000 €
<b>Total</b>						<b>- 10 000 €</b>
COMPTES RECETTES					Montant	
Sens		Chap	Art.	Op		Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	-10 000 €
<b>Total</b>						<b>- 10 000 €</b>

## Délibération

### **9- Renouvellement de la convention Pôle Santé au travail avec le Centre de Gestion (D)**

Considérant que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion, il est proposé de renouveler la convention avec le centre de gestion

L'équipe du pôle santé au travail accompagne la commune, en ce qui concerne :

- le suivi médical professionnel des agents,
- l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services,
- l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique,
- l'information sanitaire.

<b>Totalité des prestations du Pôle Santé au travail</b>	75 euros par an et par agent
--	------------------------------

## Délibération

### **10- Départ à la retraite Geneviève DUPRAT (D)**

Proposition de faire un pot avec les agents et les élus, et d'offrir un bon d'achat de 100 euros à la librairie de Billom.

## Délibération

### **11- Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

### **12- Questions diverses**

- **Subvention voyage scolaire (D)**